

<p style="text-align: center;"><b>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique)</b>  <b>Conseil Municipal du</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Lundi 16 décembre 2024</b></p>	<p><b>DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2024</b>  <b>DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2024</b></p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : <b>19</b>  Nombre de Conseillers présents : <b>13</b>  Nombre de Conseillers votants : <b>17</b></p>
---	--

L’an deux mil vingt-quatre, le **lundi 16 décembre**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire

**Présents** : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Delphine JOFFRAUD), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de vote au nom de Mme Estelle Hervy), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mesdames Bernadette BROSSEAU, Delphine JOFFRAUD, Estelle HERVY et Chantal LEYE,

**Absents** : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

**Pouvoirs** : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

### SUBVENTION POUR L’AFM TELETHON

Comme tous les ans, le service enfance jeunesse organise des animations en faveur d’une association caritative. Dans le cadre du projet de solidarité 2024, c’est l’association AFM Téléthon qui a été retenue.

Les temps festifs et conviviaux organisés par le service enfance jeunesse ont permis de récolter une somme de 719,74 €.

Il convient donc de reverser cette somme à l’association bénéficiaire de ces animations de solidarité.

**Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, le versement d’une subvention de 719,74 € à l’AFM Téléthon.**

Reçu au contrôle de légalité

le 17/12/2024

Publié ou notifié

le 18/12/2024  
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire


